

La Licra et les juges français gendarmes du monde condamnent un citoyen et une association suisses

écrit par Christine Tasin | 6 avril 2016



Nous avons attiré votre attention il y a peu sur les enjeux du verdict que devaient rendre aujourd'hui les juges de la 17ème Chambre.

<http://resistancerepublicaine.com/2016/03/30/le-6-avril-le-jugement-qui-sera-rendu-a-la-17eme-chambre-pourrait-avoir-des-consequences-incalculables/>

C'est fait.

Sans complexe, les juges de la 17ème Chambre se sont déclarés compétents pour juger un citoyen suisse responsable d'une association suisse, le site Internet *Riposte laïque*, au motif que les articles du dit site sont accessibles en France...

Sans complexe, le tribunal a déclaré recevable la plainte d'une association française, la Licra, contre un citoyen suisse responsables d'une association suisse. Quid de la Licra suisse en Suisse ?

Alain Jean Mairet, qui, à l'époque des faits était le Président de l'association Riposte Laïque Suisse, et donc le directeur de publication de Riposte laïque, basé à Neuchâtel, est donc condamné à verser 8000 euros en tout – amende de 5000 euros, 2000 euros de dommages et intérêts à la Licra (qui a beaucoup souffert en effet dans ce dossier...) et 1000 à la même Licra de frais de justice-. Bien évidemment, l'avocat de Riposte Laïque, Maître Stéphane Haddad, a fait appel sur le champ.

Ce qui s'est passé aujourd'hui a une importance capitale.

C'est le symbole de la victoire du politiquement correct, de la police de la pensée, de la mort de la liberté d'expression à l'échelle mondiale.

C'est, aussi, le symbole de la mondialisation, de la disparition des nations, de leur indépendance et de la souveraineté populaire.

C'est, aussi, le procès d'Internet, procès à deux vitesses, pour ne pas changer. Ici la Licra porte plainte contre de paisibles Suisses, là la Licra ne porte pas plainte contre les vidéos d'imams saoudiens ou canadiens appelant à tuer les infidèles ou à lapider les femmes... vidéos pourtant disponibles en France... La Licra a-t-elle jamais porté plainte contre Qaradawi, qui, dans un livre et des vidéos accessibles en France, a maintes fois appelé les musulmans à finir le travail d'Hitler ? Qaradawi, pourtant, fut un temps, venait même tous les ans au salon du Bourget organisé par l'UOIF...

C'est, enfin, une jurisprudence aux conséquences dramatiques.

Qui, dorénavant, empêchera un citoyen italien ou irlandais, fort de la loi interdisant le blasphème chez eux, de traîner au tribunal un Pascal Hilout ?

Qui, dorénavant, empêchera un Saoudien de traîner au tribunal une Zineb El Rhazaoui et de la lapider pour critique de

l'islam et apostasie ?

Qui, dorénavant, empêchera l'ayatollah Khamenei de traîner au tribunal nos politiques et journalistes ouvertement homos pour les condamner à être pendus ou jetés du haut du quatrième étage ?

Ne ricanez pas, bobos et autruches. Ce sera demain votre tour, forcément. Rien de ce que je peux imaginer n'est devenu impossible grâce aux juges de la 17ème Chambre. J'ignore qui sont ces juges, si ce sont des bobos islamophiles, si ce sont des convertis à l'islam, si ce sont des sbires zélés de Urvoas, si ce sont des ignorantss qui croient de bonne foi, malgré la démonstration implacable de Sami Aldeeb, que l'islam peut être anodin...

D'ailleurs il semble, d'après les conclusions du tribunal que leur ire est née de ce que, justement, le témoin, comme l'avocat, comme l'accusé, ont maintenu les dires de Salem Bennamar : oui l'islam est une catastrophe et l'islam n'est pas capable de changer, d'évoluer, de s'amender. **L'islam est tout entier à jeter.**

Forcément, avec la clique de Hollande, ça fait désordre... Absoudre Alain Jean Mairet eût été un aveu, l'aveu que tout ce qui est dit sur l'islam dans *Riposte laïque* est juste. L'aveu que les musulmans doivent et devront choisir, tôt ou tard, entre l'islam ou la République. L'aveu que la politique d'immigration menée depuis des lustres par nos dirigeants est un suicide organisé et voulu.

Quel juge aurait pu avoir le courage de relaxer Alain Jean-Mairet ? Un être libre, n'espérant pas d'évolution de carrière, se moquant de se faire tirer les oreilles ou d'être muté dans un petit tribunal de province... Il y en a encore, nous en avons rencontré, au cours des différents procès que le clan islamophobe a subi depuis ces 7 ou 8 dernières années... Mais pourquoi avons-nous ce sentiment qu'ils sont de moins en

moins nombreux, de moins en moins libres ou de plus en plus politiquement engagés, oublieux de la grandeur et de l'indépendance de leur tâche.

Montesquieu, reviens, ils sont en train de tout gâcher...

Ecouter également l'interview de Jean-Luc Addor, avocat suisse et député UDC.

<http://www.bvoltaire.fr/reportage/condamnation-de-riposte-laique-suisse-par-le-tgi-de-paris-vers-une-police-mondiale-de-la-pensee,249479>